

8461

GRAISSE BLANCHE DE LITHIUM

Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification

Identificateur du Produit et Autres Moyens d'Identification

Nom du Produit : 8461**Autres Moyens d'Identification :** Graisse Blanche de Lithium / White Lithium Grease**N° de Pièces Connexes :** 8461-85ML, 8461-1P

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage : Lubrifiant**Usage contre-indiqué :** Sans objet

Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

Fabricant

MG Chemicals
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADA

MG Chemicals (Siège social)
9347-193 Street
Surrey, British Columbia V4N 4E7
CANADA

Téléphone : +1-800-340-0772**FAX :** +1-800-340-0773**COURRIEL :** support@mgchemicals.com**WEB :** www.mgchemicals.com**Téléphone :** +1-905-331-1396**FAX :** +1-905-331-2682**COURRIEL :** info@mgchemicals.com**COURRIEL (Personne Compétente):** fds@mgchemicals.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)USA ou CANADA—Appeler Verisk 3E au **+1-866-519-4752** or **+1-760-476-3962**

(Code d'accès : 335388)

Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au **+1-613-996-6666** ou par cellulaire ***666**

8461

GRAISSE BLANCHE DE LITHIUM

Section 2 : Identification des Dangers


Classification des Matériaux Chimiques Dangereux

Catégories SGH

Critère	Catégorie	Mention	Symbole
Danger pour le Milieu Aquatique Chronique	2	Attention	Environnement

Note : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger, qui est contraire aux conventions HMIS et NFPA. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

Éléments d'Étiquette

Mention	<i>Sans objet</i>
Symboles	Mention de Danger
	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Prévention	Conseils de Prudence
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention	Conseils de Prudence
P391	Recueillir le produit répandu.
Stockage	Conseils de Prudence
Sans objet	Sans objet
Élimination	Conseils de Prudence
P501	Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Suite de section sur la page suivante

8461**GRAISSE BLANCHE DE LITHIUM****Dangers Non Classifiés Ailleurs**

Autres Critères	Mention de Danger/ Conseils de Prudence	Mention	Symboles
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients

No. CAS	Nom Chimique	%(poids)
64742-65-0	distillat d'hydrocarbures lourds et paraffines dont les cires ont été retirées ^{a)}	62%
64742-62-7	huile pétrolière résiduelle exempt de cire (extrait au solvant) ^{a)}	27%
7620-77-1	hydroxy-12 stéarate de lithium	5%
1314-13-2	oxyde de zinc	4%
13463-67-7	dioxyde de titane	1%

a) huiles minérales

8461**GRAISSE BLANCHE DE LITHIUM****Section 4 : Premiers Soins***Condition d'Exposition**Code SGH: Conseils de Prudence*

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX	P305 + P351 + P338, P337 + P313
Symptômes Immédiat	<i>Faible toxicité—rougeur, légère irritation</i>
Intervention	Rincer avec précaution avec de l'eau pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou Consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU	P302 + P352, P332 + P313
Symptômes Immédiat	<i>Faible toxicité—rougeur, légère irritation</i>
Intervention	Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical ou Consulter un médecin.
EN CAS D'INGESTION	P301 + P330, P331
Symptômes Immédiat	<i>Faible toxicité—sans symptômes ou effets néfastes connus</i>
Intervention	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
EN CAS D'INHALATION	P304 + P340, P312
Symptômes Immédiat	<i>Faible toxicité—sans symptômes ou effets néfastes connus</i>
Intervention	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

8461**GRAISSE BLANCHE DE LITHIUM****Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie**

Moyens d'extinctions	En cas d'incendies : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de la mousse résistant à l'alcool, ou de l'eau pulvérisée pour éteindre.
Danger Spécifiques	En cas d'incendie, ce produit peut libérer des fumées d'oxydes de zinc et d'aluminium. L'exposition aux fumées d'oxydes de zinc peuvent provoquer une fièvre des fondeurs. Les symptômes de la fièvre des fondeurs peuvent survenir de 4 à 12 heures après l'exposition initiale. L'eau peut provoquer de l'écume.
Produits de Combustion	La combustion produit des oxydes de carbone (CO, CO ₂) et des fumées d'oxyde de zinc (ZnO).
Pompier	Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel

Protection Individuelle	Voir l'équipement de protection individuelle dans la Section 8.
Précautions à Prendre pour l'Intervention	Enlever ou tenir à l'écart toutes sources d'ignition ou de chaleur extrême. Éviter de respirer les fumées.
Précautions pour l'Environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le déversement dans les égouts et les cours d'eau.
Méthodes de Confinement	Sans objet — pas aisément apte à l'écoulement
Méthodes de Nettoyage	Collecter le déversement dans un récipient à déchets. Essuyer les résidus avec une serviette essuie-tout et placer les serviettes sales dans le récipient à déchets. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu.
Méthodes d'Élimination	Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

8461
GRAISSE BLANCHE DE LITHIUM
Section 7 : Manutention et Stockage

Prévention	Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart toutes sources de chaleur extrême. Éviter de respirer les fumées. Éviter le rejet dans l'environnement.
Manutention	Porter des gants de protections et des équipements de protection des yeux. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Recueillir le produit répandu.
Stockage	RECOMMANDATION : Conserver dans un endroit sec et propre, loin des substances incompatibles.

Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle
Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
distillat d'hydrocarbures lourds et paraffines dont les cires ont été retirées	ACGIH	5 mg/m ³	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	5 mg/m ³	Non établi
	Canada AB	5 mg/m ³	Non établi
	Canada BC	5 mg/m ³	Non établi
	Canada ON	5 mg/m ³	Non établi
huile pétrolière résiduelle exempt de cire (extrait au solvant)	ACGIH	5 mg/m ³	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	5 mg/m ³	Non établi
	Canada AB	5 mg/m ³	Non établi
	Canada BC	5 mg/m ³	Non établi
	Canada ON	5 mg/m ³	Non établi
oxyde de zinc (poussière/brouillard)	ACGIH	2 mg/m ³	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	2 mg/m ³	10 mg/m ³
	Canada AB	2 mg/m ³	10 mg/m ³
	Canada BC	2 mg/m ³	10 mg/m ³
	Canada ON	2 mg/m ³	10 mg/m ³
fumées poussière	Canada QC	2 mg/m ³	10 mg/m ³
	Canada QC	10 mg/m ³	Non établi

Suite de section sur la page suivante

8461**GRAISSE BLANCHE DE LITHIUM***Continuation...*

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
dioxyde de titane	ACGIH	10 mg/m ³	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	15 mg/m ³	Non établi
	Canada AB	10 mg/m ³	Non établi
	Canada BC	10 mg/m ³	Non établi
	Canada ON	10 mg/m ³	Non établi
	Canada QC	10 mg/m ³	Non établi
	Canada QC	10 mg/m ³	Non établi

Note : Les ingrédients sont énumérés par ordre décroissant de poids (de plus au moins). Les limites d'exposition d'ACGIH¹, d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données RTECS² et des fournisseurs furent également consultés. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

Paramètres de Contrôles

Ventilation

Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

Puisque les poussières d'oxyde de zinc est liée à la matrice de graisse, il ne présente pas de danger d'inhalation dans l'air sous conditions d'utilisation normale. Assurer une ventilation adéquate si le produit est mécaniquement pulvérisé ou projette un brouillard.

Equipment de Protection Individuelle

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées.

RECOMMANDATION : Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.

Protection de la Peau

En cas de contact probable, porter des gants de protection en caoutchouc butyle ou d'autres gants chimiquement résistants.

Pour des contacts occasionnels, porter des gants de nitrile ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.

Suite de section sur la page suivante

8461**GRAISSE BLANCHE DE LITHIUM****Protection
Respiratoire**

N'est pas normalement requis, mais en cas d'exposition à des niveaux élevés de brouillard, de vapeurs ou fumées, porter un demi-masque avec cartouche de vapeurs organiques et filtre à particule.

En cas d'exposition aux produits de dégradation thermique résultant de températures extrêmes ou de combustion, utiliser un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome.

RECOMMANDATION : Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

Hygiène Préventives

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

8461**GRAISSE BLANCHE DE LITHIUM****Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques**

État Physique	Solide	Limite Inférieure d'Inflammabilité	Non disponible
Apparence	Graisse blanc cassé	Limite Supérieure d'Inflammabilité	Non disponible
Odeur	Inodore	Pression de Vapeur @ 20 °C	Non disponible
Seuil d'Odeur	Non disponible	Densité de Vapeur	Non disponible
pH	Non disponible	Densité Relative @25 °C	0.89
Point de Fusion/ Point de Congélation	185 °C [365 °F]	Solubilité Dans l'Eau	Immiscible
Point Initial d'Ébullition	371 °C [700 °F]	Coefficient de Partage n-octanol/eau	Non disponible
Point d'Éclair ^{a)}	185 °C [365 °F]	Température d'Auto-inflammation	254 °C [490 °F]
Taux d'Évaporation	Non disponible	Température de Décomposition	Non disponible
Inflammabilité	Non inflammable	Viscosité @40 °C	>20.5 mm ² /s

a) selon la composante d'huile synthétique

8461**GRAISSE BLANCHE DE LITHIUM****Section 10 : Stabilité et Réactivité**

Réactivité	Lorsque le produit est exposé à de fortes températures tels que pendant le soudage, cela peut provoquer des fumées d'oxyde de nocifs. L'exposition aux fumées d'oxydes de zinc et d'aluminium peuvent provoquer une fièvre des fondeurs. Les symptômes de la fièvre des fondeurs peuvent survenir de 4 à 12 heures après l'exposition initiale.
Stabilité chimique	Stable sous les conditions de température et de pression normale
Conditions à éviter	Éviter les flammes, la chaleur très élevée (tels que les températures de brasage et de soudage) et les substances incompatibles.
Matériaux Incompatibles	Oxydants forts
Polymérisation	Ne se produira pas
Produits de Décomposition	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

Section 11 : Données Toxicologiques**Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition**

Yeux	Faible Toxicité—Peut provoquer de la rougeur et une légère irritation des yeux.
Peau	Faible Toxicité—Peut provoquer une légère irritation cutanée.
Inhalation	Aucun effet dangereux anticipé pour un usage normal. À des températures extrêmes, l'inhalation des fumées peut provoquer de la fièvre des fondeurs et une irritation des voies respiratoire.
Ingestion	Faible toxicité—Peut provoquer une nausée, douleur abdominale, diarrhée et vomissement
Chronique	Sans objet

Suite de section sur la page suivante

8461**GRAISSE BLANCHE DE LITHIUM****Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)**

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
distillat d'hydrocarbures lourds et paraffines dont les cires ont été retirées	>5 000 mg/kg Rat	>2 000 mg/kg Rat	>5.53 mg/L Rat (brouillard)
huile pétrolière résiduelle exempt de cire (extrait au solvant)	>5 000 mg/kg Rat	>5 000 mg/kg Rat	>5.53 mg/L Rat (brouillard)
hydroxy-12 stéarate de lithium	>2 000 mg/kg Rat	>2 000 mg/kg Rat	Non disponible
oxyde de zinc	>5 000 mg/kg Rat	>2 000 mg/kg Rat	2 500 mg/m ³ Souris
dioxyde de titane	5 000 mg/kg Rat	Non disponible	4.99 mg/L Rat

Note : Les limites toxicologiques de la base de données RTECS² et d`ECHA furent consultées. Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

Autre Effets Toxiques**Corrosion/irritation de la peau**

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions/irritation des yeux

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire et de la peau
(risque de réactions allergiques)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Suite de section sur la page suivante

8461**GRAISSE BLANCHE DE LITHIUM****Cancérogénicité**
(risque de cancer)

Les huiles minérales (CAS # 64742-65-0 et 64742-62-7) ne sont pas classées comme cancérigènes car elles contiennent <3% d'extrait de DMSO mesuré selon IP 346.

Puisque le dioxyde de titane est lié au mélange de graisse, il ne présente pas de danger (de poussières, de brouillard, de pulvérisation) dans l'air sous conditions d'utilisation normale.

Dioxyde de Titane [No. CAS 13463-67-7]

C.I.R.C Groupe 2B : L'agent est peut-être cancérigène pour l'homme

ACGIH A4 : Non classable comme cancérigène pour l'humain.

CA Prop. 65 (California Proposition 65) : Répertoire comme carcinogène (aéroportée, particules libres de taille respirable)

NTP (National Toxicology Program) : Non répertorié

Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Térogénicité (risque pour la malformation des fœtus)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxique pour certains organes cibles — exposition unique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxique pour certains organes cibles — exposition répétées

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger d'aspiration

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange contient 80% de composants avec un danger d'aspiration de catégorie 1, mais la graisse a une viscosité cinématique >20.5 mm²/s à 40 °C.

8461**GRAISSE BLANCHE DE LITHIUM****Section 12 : Données Écologiques**

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicités de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (<http://echa.europa.eu>), et d'autres sources fiables.

Contient de l'oxyde de zinc en poudre, qui est un danger pour le milieu aquatique catégorie de toxicité aiguë et chronique 1 solide (non biodégradable, CL50 minimale de 0,042 mg / L) qui est nocif pour l'environnement.

D'après les données disponibles, le 12-hydroxystéarate de lithium, les distillats paraffiniques lourds déparaffinés au solvant (pétrole), les huiles résiduelles (pétrole) déparaffinées au solvant et le dioxyde de titane ne sont pas classés comme dangers pour l'environnement selon les critères du SGH.

Écotoxicité Aiguë

Voir écotoxicité chronique.

Écotoxicité Chronique

Catégorie 2

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

Biodégradation

Non disponible

Autres Effets

Non disponible

Section 13 : Données sur l'Élimination

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale, et internationale.

8461

GRAISSE BLANCHE DE LITHIUM

Section 14 : Information Relatives au Transport

Voie Terrestre

Référez aux Règlements TMD (Règlementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185).

Tailles inférieures à 450 kg
8461-85ML, 8461-1P
NON RÉGLEMENTÉ dans le TDG
par la disposition particulière 99(2)

Tailles de 5 kg ou moins
NON RÉGLEMENTÉ dans 49 CFR
Par l'exception 171.4 (c)(2)

Tailles supérieures à 5 kg (É.-U.)

À TITRE DE RÉFÉRENCE SEULEMENT

Numéro UN : UN3077

Appellation Réglementaire :

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (oxyde de zinc)

Classe : 9

Groupe d'Emballage : III

Polluant Marin : Oui



Disposition Particulière 99(2) : Le présent règlement, sauf la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux) et la partie 2 (Classification), ne s'applique pas à la manutention, à la présentation au transport ou au transport, à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire, de moins de 450 kg de UN3077, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A., ou de moins de 450 L de UN3082, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. Les marchandises dangereuses doivent être placées dans un ou plusieurs petits contenants qui sont conçus, construits, remplis, obturés, arrimés et entretenus de façon à empêcher, dans des conditions normales de transport, y compris la manutention, tout rejet des marchandises dangereuses qui pourrait présenter un danger pour la sécurité publique.

Traduction non officielle de 171.4 (c) Exceptions

(2) Les emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage unique ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides ou ayant une masse nette de 5 kg ou moins pour les solides, ne sont pas soumis aux autres exigences du présent sous-chapitre en autant qu'ils satisfassent les exigences générales §§ 173.24 et 173.24a. Cette exception ne s'applique pas aux polluants marins qui sont des déchets dangereux ou des substances dangereuses. Dans le cas de polluants marins répondant également aux critères d'inclusion dans une autre classe de danger, toutes les provisions ce sous-chapitre relatif aux dangers supplémentaires continue de s'appliquer.

Suite de section sur la page suivante

8461
GRAISSE BLANCHE DE LITHIUM
Voie Aérienne
Référent aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.

Tailles de 5 kg ou moins

8461-85ML, 8461-1P
NON RÉGLEMENTÉ

 Sur le bordereau d'expédition, écrire :
 « Non réglementé selon la disposition particulière A197 ».

Tailles supérieures à 5 kg

À TITRE DE RÉFÉRENCE SEULEMENT
Numéro UN : UN3077

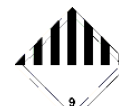
Appellation Réglementaire :

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(oxyde de zinc)

Classe : 9

Groupe d'Emballage : III

Polluant Marin : Oui


Disposition Particulière A197 : Ces matières, lorsqu'elles sont transportées dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou interne de 5 L ou moins pour les liquides ou ayant 5 kg ou moins pour les solides, ne sont pas assujettis à la présente Réglementation à condition que les emballages satisfassent aux dispositions générales 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 et 5.0.2.8.

Voie Maritime
Référent au Règlement IMDG.

Tailles de 5 kg ou moins

8461-85ML, 8461-1P
NON RÉGLEMENTÉ

Selon 2.10.2.7

Tailles supérieures à 5 kg

À TITRE DE RÉFÉRENCE SEULEMENT
Numéro UN : UN3077

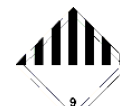
Appellation Réglementaire :

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(oxyde de zinc)

Classe : 9

Groupe d'Emballage : III

Polluant Marin : Oui


2.10.2.7 : Les polluants marins emballés dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou intérieure inférieure ou égal à 5 L pour les liquides ou ayant une masse nette par emballage simple ou intérieur inférieur ou égale à 5 kg pour les solides, ne sont soumises à aucune autre disposition du présent code à condition que les emballages satisfassent aux dispositions générales des 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.

Note: L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement formé et certifié.

8461**GRAISSE BLANCHE DE LITHIUM****Section 15 : Information sur la Réglementation****Canada****Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)**

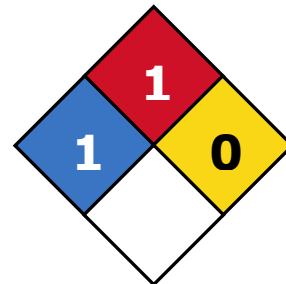
Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de donné et l'étiquetage sont conforment aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

USA**Autres Classifications****Codes® HMIS**

SANTÉ :	1
INFLAMMABILITÉ :	1
RISQUE PHYSIQUE :	0
PROTECTION PERSONELLE :	

CODES 704 NFPA®

Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :

0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modérer) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

CAA (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances répertoriées comme des polluants atmosphériques dangereux.

EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit contient un composé de zinc (No. CAS 1314-13-2) qui peut être assujetti aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 » sur certaines conditions.

Suite de section sur la page suivante

8461**GRAISSE BLANCHE DE LITHIUM****TSCA** (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, révision Sept 2, 2011, É.-U.).

Ce produit contient de l'oxyde de titane, mais il est lié au mélange et l'exposition dans des conditions normales d'utilisations sont en dessous du seuil Safe Harbor.

Europe

RoHS (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), ou de polybromobiphényles (PBDE), et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette réglementation.

Section 16 : Autres Informations

Préparé par le	Département des Affaires Réglementaires
Date de Révision	05 mars 2020
Annule et Remplace	10 septembre 2019
Changement Effectué :	Changements des numéros d'urgences et de la section des transports.

Références

- 1) ACGIH 2017 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2017).
- 2) Toutes les données toxicologiques furent vérifiées contre le registre de données sur la toxicité RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®), MDL Information Systems, Inc.

Suite de section sur la page suivante

8461**GRAISSE BLANCHE DE LITHIUM****Abréviations**

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = IARC)
CL50	Concentration Léthal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Léthal Mininal <i>Publiée</i> (en anglais = LCLo)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale <i>Publiée</i> (en anglais = TCLo)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Léthal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

Questions Techniques Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouve à www.mgchemicals.com.

Courriel : support@mgchemicals.com

Téléphone : +1-905-331-1396

Adresses

Fabrication & Support

1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario, Canada
L7L 5R6

Siège Social

9347-193rd Street
Surrey, British Columbia, Canada
V4N 4E7

Désistement

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources fiables, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'utilisateur de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales ou internationales qui s'applique.